

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

DELIBERATION n°2026_35				<u>Séance du 22 avril 2026</u>
Nombre du Conseil municipal				L'an deux mil vingt-six, le mercredi 22 avril, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	20	23	

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 avril 2026 en portage boites aux lettres et envoi dématérialisé.

Présents : AUMONT Caroline ; BACHELOT Xavier ; BLANC-GONNET Johanne ; BORDET Anne ; BOUVIER Julien ; BROCHIER Carine ; CABANE Claire ; CATTET Georges ; CHABANNE Cendrine ; CHEMIN Estelle ; COLLU Cyrine ; COSTA Andrea ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUITTON William ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine

Absents excusés : GUYOT Sylvain (a donné pouvoir à GONNET André) ; LEGRAND Sophie (a donné pouvoir à GAUCHON Sandrine) ; VASSEUR Jeanne (a donné pouvoir à MERZARIO Bruno)

Absents :

Secrétaire de Séance : William GUITTON

Début de séance : 20h30

Délibération n°2026_35 : Budget Général : affectation des résultats 2025

RAPPORT DE PRESENTATION

Monsieur Adrian RAFFIN, Maire de la commune de Le Touvet expose le rapport suivant :

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le projet de compte financier unique de l'exercice 2025, qui fait apparaître les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Résultats antérieurs reportés	239 903,51	205 300,02	445 203,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	193 971,95	246 370,12	440 342,07
Différence entre les restes à réaliser	-5 000,00	0,00	-5 000,00
Résultat cumulé	188 971,95	246 370,12	435 342,07

Je vous propose de voter ces résultats et d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget de la commune comme suit :

- Affectation au **compte RI 1068** – excédent de fonctionnement capitalisé : 10 000 €
- Report du résultat de fonctionnement – **compte RF 002** : 236 370 €
- Report du résultat d'investissement – **compte RI 001** : 188 971 €

Monsieur le Maire vous remercie de bien vouloir statuer et vous propose d'adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire de la commune de Le Touvet

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget de la commune comme suit :

- Affectation au **compte RI 1068** – excédent de fonctionnement capitalisé : 10 000 €
- Report du résultat de fonctionnement – **compte RF 002** : 236 370 €
- Report du résultat d'investissement – **compte RI 001** : 188 971 €

INTEGRE les restes à réaliser dans le budget primitif de l'exercice 2026 : 5 000 €

AUTORISE le Maire à procéder aux écritures correspondantes

Le Conseil Municipal adopte

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 2 (BROCHIER Carine ; COURROUX John)

Elus ne prenant pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Le Touvet, le 23 avril 2026
Le Maire,
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 23 avril 2026

